

République Française  
Département de la Charente-Maritime  
Commune de THAIMS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -  
20241011 - 20241011\_03-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 14 / 10 / 2024

Date de convocation : 4 octobre 2024

**PRÉSENTS** : MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes CHOLLET - BRET - MASSIEU - MAZAT

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme GELLIS pouvoir à Mme MAZAT - M. BARITEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAZAT

### Objet : Tarifs 2025 espace cinéraire

Le Maire propose à l'assemblée la révision des tarifs de l'espace cinéraire pour l'année 2025.

Pour rappel, les tarifs 2024 sont les suivants :

Nombre d'années	Case au columbarium	Cavurne	Puits du souvenir		Tarifs
			Plaque seule	Dispersion des cendres sans plaque	
15 ans	500 €	250 €	50 €	30 €	
30 ans	800 €	450 €			
50 ans	1 000 €	700 €	80 €		

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :**

- D'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Nombre d'années	Case au columbarium	Cavurne	Puits du souvenir		Tarifs
			Plaque seule	Dispersion des cendres sans plaque	
15 ans	500 €	250 €	50 €	30 €	
30 ans	800 €	450 €			
50 ans	1 000 €	700 €	80 €		

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Bruno TAPON



*(Signature of Bruno TAPON)*

Le secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZAT

*(Signature of Elisabeth MAZAT)*

Acte rendu exécutoire après publication du 14/10/2024  
Affichage en Mairie de Thaims le 14/10/2024.